

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{er} JUIN 2023

DEL-2023-133

L'An deux mille vingt-trois, le premier juin, à 10 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/05/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes PARIS, TARAGON.
MM. BAUD-GRASSET, COUTIER, GILLET, JACQUES, MATHIAN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.
MM. CHASSAGNE, GYSELINCK, HACQUIN, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, PERRILLAT,
MM. CHALLEAT, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25
Présents : 9
Représentés par mandat : 7

Objet : COMMUNE DE VINZIER - VERS LES GRANGES - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE

Exposé du Président,

Par délibération en date du 23 mars 2023, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune de VINZIER pour des travaux dans le secteur « Vers les Granges ».

La commune de VINZIER entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, un aménagement de voirie et la création d'un passage surélevé.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement des réseaux secs.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 2 lots.

- **LOT N°1 : « GENIE CIVIL DES RESEAUX SECS ET AMENAGEMENT VOIRIE »**
- **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 30 mai 2023, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise EUROVIA pour un montant de 310.962,75 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 108.647,35 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour un montant de 67.072,20 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°1, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°2 et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE